



## **Nouvelle-Écosse (N.-É.)**

Population : 1 002 586

Nombre d'écoles (M-12) : 370

Nombre d'élèves (M-12) : 129 121

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 2

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : 2 761

### **Gouvernance et réglementation**

L'offre d'un apprentissage à distance (formation à distance ou apprentissage en ligne) par l'intermédiaire de l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse (ÉVNE) est régie par les 11 dispositions incluses dans la convention collective entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (SENE). Dans cette convention collective, l'apprentissage à distance est défini comme suit :

méthode d'enseignement s'appuyant principalement sur la communication entre les élèves et les enseignants par l'intermédiaire du réseau Internet ou d'autres modes de communication par voie électronique, de téléconférences, de vidéoconférences ou de correspondances électroniques. Cette méthode d'enseignement permet aux enseignants, aux élèves et au contenu de se situer dans des emplacements différents et non centralisés et elle permet donc à l'apprentissage de se faire indépendamment des contraintes de temps et de lieu. (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2020, p. 54)

En plus de cette définition de l'apprentissage à distance, le document contient plusieurs clauses se rapportant aux conditions de travail pour les enseignants responsables de l'apprentissage à distance (obligation pour l'enseignant d'avoir un certificat d'aptitude à l'enseignement, obligation de prise en compte de l'apprentissage à distance dans la charge de cours officielle de l'enseignant, taille maximum des classes d'élèves pour l'apprentissage à distance, possibilité pour la journée d'école en apprentissage à distance d'être différente, du moment que l'équivalence est maintenue, etc.).

En outre, la convention collective décrit plusieurs responsabilités pour les écoles ou les conseils scolaires qui choisissent d'offrir des programmes d'apprentissage à distance :

- Les écoles doivent avoir des surveillants pour les élèves au niveau local quand les élèves participent au programme d'apprentissage à distance.
- Les écoles doivent avoir un coordinateur local de l'apprentissage à distance.
- Si le cours existe dans l'école locale de l'élève, il faut obtenir l'approbation de l'école pour que l'élève puisse suivre le cours dans le cadre de l'apprentissage à distance.

Pour finir, il y a une clause qui instaure un mécanisme officiel permettant des concertations entre les exploitants des programmes d'apprentissage à distance et le syndicat, par l'intermédiaire d'un comité consultatif provincial.

## **Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)**

C'est la Division des ressources et des technologies pédagogiques (DRTP) de la Direction de l'innovation, des programmes et des services éducatifs (DIPSE) du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse qui assure la gestion des programmes de formation à distance dans la province. Elle collabore avec un conseil de gestion composé de représentants de tous les centres régionaux d'éducation et Conseil scolaire acadien provincial.

Il y a deux programmes de formation à distance dans la province. L'ÉVNÉ, d'une part, propose des cours en ligne. Le nombre d'élèves des sept centres régionaux anglophones et du Conseil scolaire acadien provincial ayant suivi des cours en ligne avec l'ÉVNÉ en 2021-2022 était de 2 061 environ.

D'autre part, le programme d'études par correspondance (*CPS*) a fourni des inscriptions aux cours à plus de 700 étudiants au cours de l'année scolaire 2021-2022. Cependant, après plus d'un siècle à offrir diverses formes d'apprentissage par correspondance, le programme a pris fin en juillet 2022. Au cours des dernières années, le programme d'études par correspondance s'était réorienté vers un système et un contenu entièrement mis à jour et conçus pédagogiquement pour l'apprentissage en ligne asynchrone par des développeurs et des experts en contenu. Ce nouveau programme d'apprentissage en ligne indépendant de la Nouvelle-Écosse ouvrira les inscriptions au cours de l'année scolaire 2022-2023, offrant un petit catalogue de cours en ligne asynchrone au secondaire aux élèves d'âge scolaire de la Nouvelle-Écosse, en commençant par les élèves actuellement inscrits dans les écoles publiques de la province.

## **Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)**

Un certain nombre d'initiatives d'apprentissage en ligne ont également été mises en œuvre dans le système scolaire pour les élèves inscrits à des cours traditionnellement (en personne). Par exemple, *Google Workspace for Education (G-Suite)* est disponible pour tous les élèves, enseignants et administrateurs de la province, et environ 129 000 élèves ont des comptes actifs (y compris les élèves du de la prématernelle et des élèves diplômés qui désirent des cours). La plupart des classes traditionnelles (face-à-face) ont continué en 2020-2021 à utiliser Google Classroom comme outil d'apprentissage, permettant l'organisation du matériel numérique utilisé en classe, la communication et la possibilité de passer à l'apprentissage en ligne selon les besoins.

De plus, tous les élèves de 9e année participent à une composante d'apprentissage mixte sur la littératie financière dans le cadre du cours d'éducation à la citoyenneté 9, par le biais d'une plateforme d'apprentissage électronique mixte fournie par le ministère. Enfin, le système de gestion de l'apprentissage Moodle qui est largement utilisé dans les classes de la province pour partager des ressources, appuyer l'enseignement ainsi que les communautés d'apprentissage professionnelles pour les enseignants.

## **Apprentissage à distance**

### *Réouverture des écoles – automne 2021*

Toutes les écoles publiques ont repris l'apprentissage en présentiel avec des classes à pleine capacité et sans regroupement de cohortes pour l'année scolaire 2021-2022. Les activités parascolaires, les assemblées scolaires et la musique ont normalement continué, en mettant l'accent sur l'apprentissage en plein air autant que possible. Dans l'éventualité d'une augmentation des cas de COVID-19, les écoles pourraient revenir à un apprentissage "à domicile" qui consiste en un mélange d'apprentissages synchrone et asynchrone, la quantité dépendant du niveau scolaire. Par exemple, l'ensemble des classes de niveau préscolaire se concentrerait sur du matériel d'apprentissage basé sur le jeu; de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année, on compterait deux heures de travail par jour, dont une heure en ligne; de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, on compterait trois heures de travail par jour, dont une heure et demie en ligne; de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année, on compterait quatre heures de travail par jour, dont deux heures en ligne; et de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, on passerait 50 % du temps en ligne. Les rapports et les évaluations provinciales seraient maintenus (LaBonte et al., 2021).

### *Année scolaire 2021-2022*

Les écoles sont restées ouvertes à l'apprentissage en présentiel jusqu'au retour des vacances de décembre où, en raison de l'augmentation de la propagation communautaire du variant Omicron du COVID-19, les écoles ont été fermées et les élèves sont retournés à l'apprentissage à distance, les élèves et les parents s'appuyant sur les ressources affichées sur le site Internet du gouvernement - Apprentissage à la maison 2021-2022 (voir <https://backtoschool.ednet.ns.ca/fr/learning-from-home>). La réouverture des écoles a été reportée au 10 janvier 2022 " afin d'instaurer la confiance en achetant des systèmes de filtration HEPA pour les écoles et les salles de classe dotées de systèmes de ventilation passive, et en assurant un bon approvisionnement en masques à 3 plis pour tous les élèves et le personnel, y compris des masques médicaux pour le personnel ". Cependant, le 10 janvier, l'apprentissage en présentiel a été retardé de nouveau jusqu'au 17 janvier, les élèves retournant à l'apprentissage à distance en utilisant le modèle provincial d'apprentissage " à domicile " qui consiste en un mélange d'apprentissages synchrone et asynchrone, dont la quantité dépend du niveau scolaire. Bien que le mois de février a vu la levée progressive des restrictions communautaires à travers le pays, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a entamé, le 7 mars 2022, la phase 2 de sa levée progressive des restrictions, qui comprenait une augmentation des limites et des capacités lors des rassemblements, combinée à l'utilisation de tests rapides. Les exigences relatives aux masques ont été levées dans les espaces publics le 21 mars, mais pas dans les écoles avant le 24 mai (LaBonte et al., 2022).

## **References**

Government of Nova Scotia. (2020). *Agreement between the Minister of Education and Early Childhood Development of the Province of Nova Scotia and the Nova Scotia Teachers Union*. <https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/agreements/TPA%202019-2023%20-%20Final.pdf>

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Mongrain, J. (2022). *Teaching during times of turmoil: Ensuring Continuity of learning during school closures*. Canadian eLearning Network.

<https://canelearn.net/wp-content/uploads/2022/09/Teaching-During-Times-of-Turmoil.pdf>

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Nagle, J. (2021). *Pandemic pedagogy in Canada: Lessons from the first 18 months*. Canadian eLearning Network.

<https://drive.google.com/file/d/1gaNFXDCt44W9DaAC9iRAf33pDTKup2C8/view>